



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 29 avril 2015 à 20h30 au
Complexe communal du Léman.

La 27^e séance de la présente législature 2011-2016 et troisième de cette année 2015, est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Benito Quintas, Président pour cette année 2014-2015, qui adresse à toutes et à tous, ainsi qu'au public présent, une cordiale bienvenue.

Suite au décès de M. Burkhardt, ancien conseiller communal, M. le Président demande à l'assemblée de faire une minute de silence.

M. le Président commence par une citation de Charles Darwin : « Ce ne sont pas les plus forts qui survivent ni les plus intelligents, mais les plus rapides à s'adapter au changement »

Avant d'aborder notre séance officielle, M. le Président passe la parole à Madame Viviane Keller, Cheffe de l'unité de Développement durable de l'Etat de Vaud, qui va présenter l'agenda 21 pour les communes.

Suite à cette présentation très intéressante, aucune question ne fut posée.

Nous avons 12 points à l'ordre du jour et celui-ci sera suivi, à moins d'une intervention.

1. Appel

Effectif du Conseil

57

Excusés

8 Mmes Le Blanc, Romanzini et Willi
MM. Affolter, Chappuis, Gygax, Mouvet et Weber

Absents

2 MM. Hunziker et Walpen

Présents

47

Majorité absolue

24

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2015

PV no 02/2015 du 11.03.15.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

M. Dijamatovic : je souhaiterais une correction à la page 3, il est écrit le COFOB, mais il s'agit du COFOP, et, à la page 6 au point 7, j'avais mentionné un article dans le prochain Serpeliou

sur les performances, pas de ce développement mais d'un logement minergie âgé de 15 ans, à savoir celui de Mme Probst.

M. Lehmann : je vous remercie d'avoir joint à ce PV mon intervention concernant cette motion.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 02/2015 du 11.03.15 est accepté par 33 voix pour, 1 voix contre et 12 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

Communications du bureau :

M. le Président revient sur quelques éléments qui ont marqué la vie de notre commune et de notre district :

- Jeudi 26 mars 2015, cérémonie d'assermentation des nouveaux membres de PoOuest, laquelle s'est déroulée cette année à l'Aula de la Plaine, à Chavannes ;

M. le Président communique quelques dates à retenir :

- Mercredi 27 mai 2015, de 12h00 à 17h30 au Gymnase Auguste Picard à Lausanne : « Drogues, prévenir, agir ? Quels outils pour les communes » Journée de réflexion organisée par la Commission Dépendances et Prévention de Lausanne Région. Un courrier vous a été adressé pour l'inscription ;
- Mardi 9 juin 2015, rencontre sportive entre les autorités de Préverenges et Saint-Sulpice. Pour plus de détails, voir l'inscription qui vous a été adressée ;
- Dimanche 14 juin 2015, votations fédérales sur 4 objets ;
- Mercredi 17 juin 2015, prochaine séance qui aura lieu au Foyer des Pâquis à 20h30. La salle du Conseil sera occupée à cette date par une présentation de plan de quartier de notre commune.

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic : pour notre commune, la taxe au sac est un succès. Un grand merci à vous tous de participer avec application au principe du pollueur-payeur. Valorsa, périmètre de gestion des déchets, dont notre commune est actionnaire, a contrôlé l'utilisation des sacs taxés officiels « trier c'est valoriser ». Le résultat est une réussite. Bien entendu, il y a toujours quelques nids de résistance. La moyenne des fraudes pour 2014 s'élève seulement à 0,6 %, donc un gain de 0,5 % par rapport à 2013.

Même si cela ne suffit pas à couvrir la totalité des frais, l'argent encaissé par la commune est utilisé pour financer la collecte et l'élimination des ordures ménagères. C'est la raison pour laquelle les habitants et les entreprises paient une taxe forfaitaire qui a, par ailleurs, baissé en 2015. Je vous félicite pour votre engagement responsable ; cependant, pour qu'il soit en totale adéquation avec ce que nous souhaitons, j'aimerais vous rappeler que les sacs ne doivent être déposés que le jour du ramassage, dès 7h00, dans un container ad-hoc. Ceci empêchera les corbeaux ou tout autre visiteur affamé de faire ses emplettes et souiller les trottoirs.

M. Allemann : Pour l'année scolaire 2013-2014, le coût de ce transport spécial a été de CHF 105 342.-.

Comme je vous l'avais annoncé lors de notre Conseil de septembre 2014, nous avons eu une augmentation importante du nombre d'élèves des degrés 5-6 pour l'année scolaire en cours, ce qui nous a contraints de mandater l'entreprise de transports Morges-Bière-Cossonay pour organiser un second bus.

Grâce à la mise en place d'une formule repas + garde à midi au collège de la Planta, nous avons pu économiser les deux trajets de la pause de midi pour le second bus.

En résumé, pour l'année scolaire 2014-2015, nous avons un bus à CHF 105'342.-, prix identique à celui de l'an dernier, plus un second bus à CHF 62'636.-.

Dans le préavis 10/13, un montant global de CHF 210000.- avait été prévu. Au vu des explications que je viens de vous fournir, cette somme sera finalement de CHF 273'320.-.

En prévision du déménagement de notre bibliothèque scolaire et communale dans les nouveaux locaux du collège à la fin du mois de juin, la Municipalité a décidé de fermer cette

dernière quelques semaines avant les vacances scolaires. Durant cette période, Mme Beyeler se consacrera à la préparation dudit déménagement.

M. Jaton : en relation avec la présentation de Mme Keller, que je remercie, la Municipalité a décidé dans la limite de ses compétences, d'attribuer un premier mandat d'étude, afin d'engager concrètement la commune sur la voie d'agenda 21 qui comporte 3 étapes principales, à savoir :

- un état des lieux pour évaluer la durabilité des pratiques actuelles et choisir des objectifs pour le développement futur ;
- une démarche participative aboutissant à atteindre des objectifs ;
- un plan d'action qui sera porté aux budgets et mis en place sous le contrôle de la Municipalité.

Ce mandat correspond à la 1^{ère} étape et a été confié à la Société Greenmandat qui a déjà accompagné de nombreuses communes dans cette démarche. Il sera réalisé à l'aide d'un outil qui s'appelle le Profilogramme. Cette étude devrait se terminer à la fin de cette année et vous serez régulièrement informés de l'évolution par notre groupe de développement durable.

Concernant la parcelle dite « Les Jordils » située au centre du village, en réalité il s'agit de 5 parcelles de propriété privée avec un seul propriétaire. Sur cette parcelle est en train de se développer un plan de quartier. A l'époque le propriétaire avait déjà mis à l'enquête qui n'avait pas rencontré le succès espéré, avec un grand nombre d'oppositions ; celle-ci avait été retirée. La surface est d'environ 35'000 m² et fort de cette première expérience, le propriétaire a décidé d'agir différemment. Il a mandaté un bureau d'urbanisme et un bureau de transport pour élaborer 3 avant-projets qui ont été soumis à la Municipalité avec, comme objectif, en présélectionné un. Ceci a été fait et un concours a été lancé, privé sur invitation, à 6 bureaux d'architecte réputés, 5 en Suisse et 1 en France. Un jury a été mis en place avec 6 personnes, dont la Municipalité occupe un siège. La remise de ces projets aura lieu le 29 mai et les résultats seront annoncés vers la fin juin, d'où la présence dans cette salle, le 17 juin, des membres du jury. Un vernissage et une présentation publique aura lieu au mois de septembre car l'occupation représente 1/10ème de la population de la commune.

Au sujet du bâtiment des Crêtes, nous avons reçu ce jour l'approbation formelle du SDT concernant la modification du plan d'extension partielle du PEP centre village qui entre, dès lors, en vigueur. Ceci sera affiché au pilier public. L'enquête n'a suscité aucune remarque ou opposition et le permis de construire a été délivré la semaine dernière et les travaux devraient débuter dès la mi-mai.

Mme Merminod : Le litige avec l'OFAS concernant les subsides auxquels nous avons droit lors des trois premières années d'exploitation touche à sa fin, une fin négative pour nous. Le Tribunal fédéral a rejeté notre recours. Je vous rappelle que le recours portait sur le nombre de places nouvelles créées lors de l'ouverture de l'UAPE en 2012, l'OFAS ne reconnaissait pas la création de toutes les places d'accueil, arguant le fait qu'une structure existait déjà avant. Il s'agissait de Croqu'Amuse. Elle reconnaissait l'augmentation de l'offre et apportait son aide uniquement sur ces places-là. Le tribunal fédéral lui a donné raison.

L'UAPE se porte très bien et se remplit bien pour la rentrée scolaire 2015. Il a fallu mettre des familles en liste d'attente. Voyant cette demande augmenter, la Municipalité a décidé d'ouvrir la cantine à partir des 5P et non seulement à partir des 6P comme décidé auparavant. Les 5 et 6P pourront fréquenter l'UAPE avant le début de l'école et après l'école, selon les places disponibles, mais plus pendant la pause de midi. Le mercredi, la cantine sera fermée, les 5 et 6P pourront aller à l'UAPE pour le repas de midi, toujours selon les places disponibles.

L'UAPE va déménager durant la première semaine des vacances. Elle pourra utiliser les locaux de Croqu'Pomme durant cette semaine.

Vous avez peut-être remarqué que certaines armoires électriques ont revêtu des couleurs vives et des motifs très sympathiques. Les étudiants de la COFOP ont commencé leurs travaux. Ils devraient poursuivre et décorer encore trois armoires électriques.

En vous promenant le soir le long de la rue du Centre, regardez les vitrines du Centre 52. Elles changent régulièrement de décoration. La Municipalité remercie la Société de Développement pour l'animation de ces vitrines.

M. Meyer : concernant la collecte des armes à feu, Mme Mettraux, Conseillère d'Etat, a prolongé cette collecte jusqu'en 2015. Elles peuvent être déposées aux postes de gendarmerie le plus proche ou à l'arsenal. Des indications sont affichées au pilier public. Ces armes sont remises gratuitement, car destinées à être détruites.

Je vous informe de la démission de l'UNP (Union nautique des Pierrettes) auprès de l'USL (Union des sociétés locales). La Municipalité et l'USL ont pris acte avec regrets de cette démission. En rapport avec les statuts de l'USL, celle-ci prendra effet à fin 2015. Cette société ne participera plus aux diverses manifestations locales et la subvention communale tombera à cette même date.

Au sujet du Tennis club de Saint-Sulpice, un prêt sans intérêt de CHF 300'000.- avait été accordé par le Conseil communal pour lui permettre de refaire ses courts. Ce prêt est remboursable sur 30 ans. Le remboursement avait été différé, mais depuis fin 2014, les remboursements cumulés s'élèvent à CHF 39'000.-, somme de CHF 13'000.- qui sera remboursée chaque fin d'année.

4. Préavis municipal no 09/14 «Adoption d'un règlement communal relatif à l'octroi de subvention pour les études musicales».

Mme Gillot a présidé la commission et Mme Anne Merminod, Municipale, représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. del Boca, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité est d'accord avec les amendements proposés par la commission et informe que ce règlement a été soumis au canton pour accord ; ce dernier a donné un préavis favorable.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Wessner : je ne comprends pas pourquoi nous devons statuer et après le canton, alors que dans certaines commissions nous faisons le contraire.

M. del Boca : M. Wessner doit confondre l'approbation avec la soumission d'un projet à l'Etat, dans l'attente de l'acceptation par notre conseil.

M. Clerc Laurent : si nous acceptons ce règlement, est-ce que cela favorisera l'adoption d'une fanfare locale pour la fête du 1^{er} août ?

Mme Merminod : non, cela n'a rien à voir. Bien entendu on peut créer une fanfare pour autant qu'il y ait la volonté.

M. le Président propose de voter chaque amendement séparément et après l'adoption du règlement.

Amendement 1 : Article 1 du règlement de la commission – Champ d'application : « Remplacement de l'article 1 du projet de règlement du préavis par l'article 1 du projet de la commission ».

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote :

L'amendement 1 est accepté par 42 voix pour et 4 abstentions.

Amendement 2 : Article 2 du règlement de la commission – Ayant-droit et conditions formelles d'octroi des subventions : « Remplacement de l'article 2 du projet de règlement du préavis par l'article 2 du projet de règlement de la commission ».

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

L'amendement 2 est accepté par 41 voix pour et 5 abstentions

Amendement 3 : Article 3 du règlement de la commission – dépôt de la demande et conditions financières d'octroi de la subvention : « Remplacement de l'article 3 du projet de règlement du préavis par l'article 3 du projet de règlement de la commission ».

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pache : concernant le 2^{ème} alinéa on précise que la formule ad-hoc fait partie intégrante du présent règlement, ce qui suppose que le conseil doit la voter ; je ne l'ai vue nulle part cette formule : il ne devrait-elle pas faire partie d'une annexe ?

M. del Boca : nous avons dit que la Municipalité avait la possibilité de modifier la demande de la formule ad-hoc pour qu'elle fasse partie intégrante du règlement. Si nous avons voulu qu'elle fasse partie du règlement c'est pour une raison simple. Comme nous avons modifié les ayant-droit pour les mineurs et majeurs, nous voudrions éviter qu'il y ait une responsabilité de la Municipalité en cas de paiement à un majeur qui vit chez ses parents et que les parents exigent le paiement pour eux-mêmes.

L'amendement 3 est accepté par 40 voix pour et 6 abstentions

Amendement 4 : Article 4 du règlement de la commission – participation financière de la commune : « Remplacement de l'article 4 du projet de règlement du préavis par l'article 4 du projet de règlement de la commission ».

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

L'amendement 4 est accepté par 41 voix pour et 5 abstentions.

Amendement 5 : Article 5 du règlement de la commission – Décision et voie de recours : « Remplacement de l'article 5 du projet de règlement du préavis par l'article 5 du projet de règlement de la commission ».

M. Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

L'amendement 5 est accepté par 41 voix pour et 5 abstentions.

Amendement 6 : Article 6 du règlement de la commission – Paiement de la subvention : « Remplacement de l'article 6 du projet de règlement du préavis par l'article 6 du projet de règlement de la commission ».

M. le Président ouvre la discussion :

M. Clerc Laurent : concernant ce délai de 6 mois, si l'on doit allouer une subvention, cela veut dire que la personne bénéficiaire n'a pas les moyens d'engager des dépenses et le fait de payer après 6 mois, est-ce que cela ne remet pas en cause le principe de cette subvention ?

M. del Boca : nous n'allons pas payer sans avoir une facturation. Cette facture doit être payée pour que la personne puisse suivre ces cours de musique. Nous ne pouvons pas intervenir avant d'avoir reçu une facture acquittée. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas voulu d'un délai plus long, car les factures se font tous les 6 mois. Nous avons voulu éviter qu'il y ait 2 semestres de paiement.

M. Clerc Laurent : je vous remercie, mais est-ce qu'il y a la possibilité de recevoir un préavis de droit de subvention, afin que les personnes financièrement limitées n'engagent des frais qui ne pourraient pas être subventionnés ?

M. del Boca : ce sont des gens qui suivent plusieurs semestres et, la première fois, c'est pour l'étude du dossier ; après, on dira oui d'accord, mais il n'y aura pas de préavis avant d'avoir reçu la facture payée.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

L'amendement 6 est accepté par 41 voix pour et 5 abstentions.

Amendement 7 : « Suppression de l'article 7 du projet de règlement du préavis – Financement ».

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

L'amendement 7 est accepté par 40 voix pour et 6 abstentions.

Amendement 8 : Article 7 du projet de règlement de la commission – Entrée en vigueur : « Remplacement de l'article 8 du projet de règlement du préavis par l'article 7 du projet de règlement de la commission ».

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

L'amendement 8 est accepté par 39 voix pour et 7 abstentions.

M. le Président propose maintenant de passer au vote pour l'ensemble du règlement tel qu'amendé par le conseil.

Adoption du « Règlement communal relatif à l'octroi de subventions pour les études musicales » tel que proposé par la commission et amendé.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Lévy : comment est-ce que cette mesure sera communiquée aux intéressés ?

Mme Merminod : les écoles de musique le communiquent à leurs étudiants et ces derniers doivent se renseigner dans leur commune. Une publication dans le journal local est aussi envisagée.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

Le règlement communal relatif à l'octroi de subventions pour les études musicales tel que proposé par la commission et amendé est accepté par 40 voix pour et 6 abstentions.

Maintenant, M. le Président propose de voter sur les amendements concernant le préavis.

Amendement 1 : Remplacer la décision « d'adopter le règlement sur les écoles de musique » par « adopter le règlement communal relatif à l'octroi de subventions pour les études musicales ».

M. le Président ouvre la discussion.

M. del Boca : si l'on regarde le préavis, il décide d'adopter le règlement sur les écoles de musique, alors qu'il s'agit du règlement communal relatif à l'octroi de subventions pour les études musicales. Le règlement sur les écoles de musique est un règlement cantonal, raison de cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

L'amendement 1 est accepté par 41 voix et 5 abstentions.

Amendement 2 : « Supprimer le fait de porter au budget 2016 la somme de CHF 10'000.- au poste 150.3520 ».

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, nous passons au vote.

L'amendement 2 est accepté par 40 voix et 6 abstentions.

Amendement 3 : « Charger la Municipalité de soumettre le règlement adopté à l'approbation de la Cheffe du Département des instructions et de la sécurité ».

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

L'amendement 3 est accepté par 41 voix pour et 5 abstentions.

Maintenant M. le Président propose de passer au vote pour le préavis tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 09/2014;
- vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide par 41 voix et 5 abstentions

d'amender le préavis municipal no 09/14 tel que proposé par la commission et ceci dans le sens suivant :

- d'adopter le règlement communal relatif à l'octroi de subventions pour les études musicales ;
- de supprimer le fait de porter au budget 2016 la somme de CHF 10'000.- au compte 150.3520 ;
- de charger la Municipalité de soumettre le règlement adopté à l'approbation de la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

5. Dépôt du préavis municipal no 03/15 « Législature 2016-2021, effectif du Conseil communal et de la Municipalité »

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Panzera : ce préavis est très intéressant et j'aimerais informer la commission qui va traiter ce préavis qu'elle devra réfléchir sur le nombre de conseillers communaux. Mon expérience en 2001 a fait que j'avais déjà mentionné que 60 c'était beaucoup, car nous avons toujours de la peine à trouver des « viennent ensuite ». Je pense qu'il faudrait reprendre l'historique des 3 ou 4 dernières législatures et peut-être de réduire les 60 à 50 membres, sachant que nous allons passer à la proportionnelle.

M. Clerc Laurent : si l'on passe au système de la proportionnelle, c'est qu'il y a une croissance de la population dans la commune, ce qui ne devrait pas poser de problèmes pour trouver des conseillers. Vu que nous ne connaissons pas très bien ce nouveau système, est-

ce que l'on peut suggérer à la Municipalité de nous faire parvenir une documentation concernant le fonctionnement.

M. le Syndic : la Municipalité organisera une séance d'information en temps voulu.

M. Pache : je demande de réfléchir sur le nombre de Municipaux. Nous entendons régulièrement dans cette salle que leur charge de travail n'est plus la même qu'il y a 20 ans et, il y a peu de temps nous avons voté pour augmenter la rémunération des Municipaux en fonction de la surcharge de travail. Ne pourrait-on pas réfléchir, comme d'autres communes, à passer à 7 au lieu de 5 membres ?

M. Wessner : il faudra que la commission tienne compte de certains partis qui vont se créer.

Mme Corninboeuf : concernant les « viennent ensuite », j'ai le sentiment qu'il y avait suffisamment de personnes intéressées à entrer au conseil.

M. Panzera : le schéma change complètement avec la proportionnelle, car les « viennent ensuite » seront sous la responsabilité des groupes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

6 .Dépôt du préavis municipal no 04/15 « Demande d'un crédit d'étude de CHF 58'300.- pour la requalification de la RC1, étape 3 ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Panzera : cette demande de crédit concerne des travaux déjà en cours.

M. le Président : non il s'agit de l'étape 3.

Mme Froehlich : je vois à la page 3 que le but du projet est d'adapter cet axe aux exigences de la sécurité et j'aimerais savoir si l'éclairage actuel sera maintenu, car il est insuffisant.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

7. Dépôt du préavis municipal no 05/15 : « Vente de la structure modulaire UAPE et bibliothèque à la commune de Moudon ».

M. Gygax a présidé la commission et M. Jean-Pierre Jaton, Municipal, représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Pache, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Clerc Laurent : est-ce que les frais de transport sont inclus ou sont-ils à la charge de la commune ?

M. Pache : les frais sont à la charge de l'acheteur.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 05/2015;
- vu le rapport de la commission immobilière chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide à l'unanimité

- d'autoriser la vente de la structure modulaire de l'UAPE et de la bibliothèque à la commune de Moudon pour un montant de CHF 200'000.- net ;

- de porter cette somme au crédit du préavis no 07/11 dont le compte pourra dès lors être bouclé.

8. Dépôt du préavis municipal no 06/15 : « Participation aux charges d'exploitation du centre sportif de Malley – Participation au capital-actions du Centre intercommunal de Malley SA (CIGM) ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. del Boca : le titre me préoccupe. J'ai cru comprendre que l'on participerait au déficit et non sur les charges d'exploitation.

M. Meyer : je n'ai pas la réponse, mais nous regarderons avec la commission.

M. Levy : je me pose des questions au sujet de ce projet. La publicité met l'accent sur l'utilisation de ce centre par les écoles et le public. Ma 1^{ère} question est de savoir combien de séances de classes se sont faites par année, dans une patinoire ? Je pense que la commission devrait se pencher là-dessus. De même pour les piscines, car je crois que l'on occupe celles de la région pour des raisons de transport ; irons-nous à Malley ? Cet engagement de la commune au profit des sports de glace et aquatiques, est une concurrence par rapport à d'autres sports. Le montant de CHF 66'000.- demandé à la commune, dépasse déjà le montant que l'on engage pour l'entretien de nos terrains de sport. Est-ce que cet engagement, à long terme, correspond à une volonté de soutien de la commune par rapport à d'autres sports ? Le second absent de cette publicité est le Lausanne Hockey club et ce dernier pratique du sport spectacle. Il est intéressant de savoir si le LHC est une société sans but lucratif ou une société anonyme et le cas échéant, ce subside irait à une société privée. Il s'agit donc d'une demande qui concerne un sport bien spécifique, mais il y en a d'autres.

M. Bryois : je me rappelle lorsque la deuxième salle omnisport a été construite dans la cadre de la commune, nous avons eu des promesses que les gens de Saint-Sulpice pourraient profiter de cette salle. Mais cela n'a pas été possible, car cette salle était toujours occupée. Qu'en sera-t-il avec ce centre de glace ?

M. Glauser : il n'y a pas que le hockey qui est concerné, il y a la natation et les futurs jeux olympiques qui sont concernés. Au sujet de la natation, il y a de gros problèmes, car seulement 3 piscines sont homologuées en Suisse.

M. Piller : il y aura aussi le tennis de table et l'escrime, et le tir à l'air comprimé va de déplacer à Vernand.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

9. Dépôt du préavis municipal no 07/15 : « Demande d'un crédit complémentaire de CHF 70'000.- pour l'agrandissement de la terrasse de l'Auberge communale ».

M. Gygax a présidé la commission et M. Jean-Pierre Jatton, Municipal, représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Matthey, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Jatton : j'aimerais remercier la commission immobilière pour leur disponibilité en ce qui concerne le traitement de ce préavis, ainsi que pour le préavis 5/15.

Mme Parent : au sujet de la protection solaire, on nous dit qu'elle serait amortie sur 13 ans, mais combien de temps dure cette protection ?

M. Jatton : la structure métallique a une durée de vie relativement longue, mais la tente pourrait être détériorée après quelques années.

M. del Boca : un store en général est toujours à la charge du locataire. J'aimerais savoir si le remplacement de la toile est à la charge du locataire ? S'agit-il d'un store uniquement solaire ou aussi contre la pluie ? Est-ce que le bail complémentaire pour la 1^{ère} partie a été signé étant donné que le préavis a été accepté ?

M. Jatton : dans la commission immobilière, nous avons un spécialiste des gérances qui nous a fait remarquer que la clause relative aux tentes étaient à la charge du locataire ; ce point n'apparaît plus dans les nouveaux baux. Ensuite, il s'agit d'un store solaire et non contre la pluie. En cas de pluie les gens auront le temps de plier leurs affaires pour se rendre à l'intérieur. L'écoulement des eaux n'est pas prévu sur cette grande surface. Concernant le bail, pour la première partie, la gérance nous a informé que c'était réglé avec le locataire, mais pour la seconde, le locataire a 30 jours pour contester son augmentation de bail. Donc, si la décision est prise ce soir, les CHF 350. — supplémentaires seront appliqués dès le 1^{er} juillet.

M. Spaccapietra : je souhaiterais poser une question au sujet de la sécurité de ce store étant donné que c'est une idée d'architecte et qu'il vaut mieux être prudent. Mon inquiétude est à cause du vent, car c'est très exposé.

M. Jatton : tout a été validé par un fournisseur de stores, donc un spécialiste. La responsabilité est chez le fournisseur du système et un détecteur déclenchera automatiquement la fermeture en cas de vent violent.

M. Dijamatovic : qui sera responsable de surveiller le système de sécurité, est-ce la commune ou le restaurateur ?

M. Jatton : nous ferons un contrat avec le fournisseur.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 07/2015 ;
- vu le rapport de la commission immobilière chargée de son étude et oui les conclusions de la dite commission ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide par 40 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions

- d'accorder un crédit complémentaire de CHF 70'000.- pour terminer l'agrandissement de la terrasse de l'Auberge communale ;
- de financer ce montant par la trésorerie courante ;
- d'amortir cette dépense par le prélèvement sur la provision « Bâtiments communaux et scolaires » dont le solde ascendait au 31.12.2013 à CHF 5'334'985.19.

10. Dépôt du préavis municipal no 08/2015 : « Création de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau ».

La Municipalité précise que ce préavis est déposé dans les 8 communes de l'ouest lausannois.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Wessner : Est-ce que l'on pourrait avoir une liste complète des différentes subventions distribuées par notre commune ?

M. Dijamatovic : la commission en prend note.

M. Lévy : on passe de CHF 5.- à CHF 8.- par habitant et comment en sommes-nous arrivés à ce subside de CHF 8.-. Ce Théâtre était subventionné, car il fait partie de l'histoire et son ancien directeur était une personnalité. Qu'en sera-t-il avec le nouveau directeur ?

Mme Merminod : toutes les communes, d'ici 2020, ont accepté d'arriver à CHF 8.- par habitant d'ici 2020, et c'est pour se mettre au même niveau que la Ville de Lausanne.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

11. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Kaeser-Moser : Concernant l'AJESOL, l'assemblée s'est déroulée le 21 avril et les comptes ont été approuvés à l'unanimité. Nous avons aussi eu une présentation sur les différentes parts payées par les communes et sur les revenus moyens qui ont tendance à diminuer, ce qui malheureusement augmente les subventions des communes. Des modifications du règlement ainsi que de la chartre ont aussi été votées.

M. Panzera : concernant PolOuest, actuellement nous sommes en train de passer en revue le rapport de gestion sur les comptes qui devront être validés au mois de mai.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

12. Propositions individuelles et divers.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Panzera : concernant le rapport de gestion dont j'ai parlé tout à l'heure, il se trouve que la commune de Saint-Sulpice, sur les véhicules contrôlés à 30 km/h, 14 % sont amendés. C'est le plus haut pourcentage du district. J'invite la Municipalité à faire un rappel des 30 Km/h.

M. Wessner : concernant la journée de réflexion sur la drogue, j'aurais voulu savoir s'il y avait des besoins pour la commune, étant donné que c'est un mercredi, à savoir déléguer un groupe de conseillers.

Mme Merminod : je me suis inscrite, mais il s'agit d'une information ouverte et il n'est pas nécessaire de former une délégation.

M. Pache : je voudrais faire une remarque en relation avec la présentation de Mme Keller. Cela concerne l'exemplarité de l'Etat de Vaud sur le développement durable, je constate que les camions sur le chantier de la RC1 ont des plaques Françaises !!!! Dans le cas de notre commune, dans le futur, il serait bien que l'on privilégie l'aspect proximité.

M. Bryois : de ma place, je n'entends pas bien M. le Président.

M. Meyer : concernant la question de M. Bryois sur la salle de gymnastique, la Municipalité serait ouverte à des sports de salle ou d'autres activités, mais ceci dans la mesure du possible. En premier lieu seront privilégiés les écoles, la gymnastique, le foot et le tennis.

Mme Kaeser-Moser : concernant la place de jeux du Russel, elle est entourée de banderoles et ne semble plus utilisable. Qu'en est-il ?

M. le Syndic : il y a un jeu entouré de banderoles car il présentait des signes de faiblesse, mais la réfection aura lieu prochainement.

M. Spaccapietra : concernant cette parcelle qui va être aménagée, vous nous avez dit qu'il y aura un vernissage en septembre et j'aimerais savoir comment cela se passe par rapport à la mise à l'enquête ?

M. Jatton : je vous rapporte ce que le propriétaire privé m'autorise à dire. Normalement, un plan de quartier se met en place et ensuite il y a un concours qui respecte ce plan, mais le propriétaire commence par le concours et ensuite la mise en place du plan de quartier. Au mois de septembre, ce sera la présentation du résultat de ce concours et après le plan de quartier sera mis à l'enquête.

M. Lehmann : concernant la mise à l'enquête du bâtiment faisant l'objet de ma motion, qu'en est-il ?

M. Jatton : nous attendons toujours la décision des 3 services concernés.

M. le Président : je viens de recevoir des invitations pour la remise de prix de PERL qui aura lieu le 7 mai au Théâtre de Beaulieu et je les tiens à votre disposition.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président clôt à séance à 22h37.

 **Conseil communal**
M. Benito Quintas **M. Daniel Giroud**